

## SNCF RESEAU DGII



### L'UNSA-FERROVIAIRE obtient une meilleure prise en compte des contraintes du métier d'essayeur

*A la suite des réunions de conciliation, découvrez les mesures qui sont mises en œuvre pour les agents d'essai de la DGII*

## Contexte

Le 10 mai 2022, l'UNSA-Ferroviaire avait été reçue en Audience pour aborder les mesures de sauvegarde des ressources essayeurs en signalisation. La direction commençait alors à prendre conscience des spécificités du métier d'essayeurs mais nous proposait des mesures d'attente qui ne répondaient pas à l'exaspération des agents.

Une DCI, un préavis de grève déposés par l'UNSA concernant le groupe Essais et Travaux de BORDEAUX et 3 réunions de conciliation plus tard, l'UNSA-Ferroviaire a obtenu enfin des réelles avancées qui nous ont permis de lever ce préavis dès le 3 juin.

## Ce que vos élus UNSA-FERROVIAIRE du CSE DT ont négocié pour TOUS les essayeurs :

- **L'IN2974 sera mise en œuvre à partir du 1er juillet 2022** pour les essayeurs et assistants d'essai sur l'ensemble du périmètre national lorsqu'elle est attribuée en Infrapôle sur les mêmes chantiers.
- **Le passage de la fonction d'assistant d'essai à celle d'agent d'essai à la DGII est conditionné par deux conditions cumulatives :**
  - La réalisation d'une soutenance basée sur la présentation d'un chantier ou d'une partie de chantier réalisé en autonomie. Le salarié s'attachera à présenter l'organisation, la méthodologie utilisée, les difficultés rencontrées, les aléas gérés et le retour d'expérience établi en fin d'opération. La soutenance se tient devant un jury qui assiste à la présentation, pose des questions et fera savoir au salarié si sa soutenance est validée ou s'il reste des points de progrès ;
  - L'évaluation des compétences dans le SDC (schéma directeur des compétences de l'ingénierie) au niveau 3 dans un des périmètres techniques sur lequel le salarié intervient.
- **L'ICS mensuelle** pour les agents d'essais ainsi que le paiement de l'astreinte lors notamment des périodes de mises en service.
- **Évolution sur la classe 6 :**
  - Pour les salariés qui étaient à la classe 5 (qualification E) dans leur fonction d'assistant d'essai, le passage à la fonction d'agent d'essai, habilité à réaliser des essais complexes, s'accompagne d'une évolution sur la classe 6 (qualification F) à l'instar de leurs homologues des MOE Travaux.
  - Les agents d'essai confirmés qui sont encore à la qualification E au 1er juin 2022 seront notés à la classe 6 (qualification F) lors de la NAC (notation aptitude complémentaire) du 2ème semestre 2022 (évolution sur la classe 6 au 1er novembre 2022).